

La non-discrimination, un droit humain

Différence entre égalité et non-discrimination

L'égalité, c'est le principe selon lequel toutes les personnes ont les mêmes droits.

Une discrimination est le traitement inégal de différentes personnes placées dans une même situation, en raison d'un critère interdit par la loi et dans des domaines précis couverts par la loi.

Les principes de non-discrimination et d'égalité sont donc étroitement liés, mais toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination. En effet, une inégalité sociale ou autre qui ne se caractérise pas par un critère et un domaine définis par la loi ne peut pas être qualifiée de discrimination. Dans certains cas, d'autres parties du droit pourront être utilisées par la justice, par exemple le droit du travail, le droit disciplinaire, le droit administratif etc.

Par exemple : une personne accède à un poste à responsabilité du fait de ses nombreux diplômes pertinents pour le poste, par rapport aux autres personnes candidates.

Dans certains pays, des mesures sont prises pour favoriser certaines populations qui souffrent d'inégalités économiques et

sociales : il s'agit alors de discrimination positive. Elle permet de compenser ces inégalités, en se basant sur le principe d'équité plutôt que d'égalité.

Par exemple, en France :

- La loi du 10 juillet 1987 impose de réserver 6% des emplois dans les organismes publics à des travailleurs en situation de handicap ;
- En 1981, des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ont été créées dans le but de donner plus de moyens humains et financiers dans les écoles où se concentrent des élèves en difficultés scolaires et sociales ;
- La loi du 6 juin 2000, dite « loi sur la parité », oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales, sénatoriales et européennes. Cette loi vise à favoriser un accès égal pour les hommes et les femmes aux mandats électoraux.

Les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle

Les droits humains sont universels : ils s'appliquent à chaque personne, partout dans le monde. Pourtant, beaucoup de personnes voient encore leurs droits menacés, limités ou bafoués en raison de leur genre.

Le genre est une construction sociale et culturelle, différente du sexe biologique. Il correspond aux rôles et aux comportements que la société associe au fait d'être un homme ou une femme. Dès l'enfance, nous apprenons ces rôles à travers divers espaces de la vie sociale tels que la famille, l'entourage, l'école, les médias et la culture.

En société, le genre est souvent pensé de manière binaire : homme ou femme. Cette vision s'accompagne d'idées toutes faites et généralistes sur les hommes et les femmes (appelées « stéréotypes de genre »), et d'attentes spécifiques en matière de comportements (appelés « normes de genre »). Par exemple, on attend des femmes qu'elles soient « douces, soumises ou moins fortes en mathématiques » et qu'elles « se marient avec des hommes et qu'elles aient des enfants ». À l'inverse, les hommes sont encouragés à être « forts, virils et compétitifs ». Ces normes concernent toute la société, et tendent à présenter l'hétérosexualité ainsi que le fait d'être cisgenre (c'est-à-dire de s'identifier au genre attribué à la naissance) comme des normes dominantes.

Ces constructions sociales ont des conséquences concrètes. Elles participent à créer et maintenir des inégalités d'accès aux droits humains, en particulier pour les femmes et les personnes LGBTI+², souvent perçues comme inférieures ou marginalisées lorsqu'elles ne correspondent pas aux normes de genre. Elles favorisent également les violences sexistes et sexuelles, ainsi que différentes formes d'exclusion, tant sociales qu'économiques.

C'est pourquoi il est important de comprendre ces enjeux et d'en parler. Déconstruire les stéréotypes de genre est essentiel pour promouvoir l'égalité et la justice de genre, c'est-à-dire l'idée d'un monde où les personnes de tous les genres sont valorisées de manière égale, peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination et sur une base égale, et sont en mesure de partager équitablement la distribution du pouvoir, des connaissances et des ressources.

Ces atteintes aux droits humains sont considérables et préjudiciables et peuvent être liées à :

- **L'orientation sexuelle et affective :** le fait d'avoir une attraction amoureuse et/ou sexuelle pour des personnes de genre différent (hétérosexualité) ou du même genre (homosexualité) ou de plusieurs genres (bisexualité, pansexualité etc.). Nous ne choisissons

² **Acronyme de lesbienne, gay, bisexuel-le, trans et intersexe.**

On ajoute le symbole + pour englober toutes les identités de genre et orientations sexuelles. (Voir la définition complète dans le glossaire)

La non-discrimination, un droit humain

pas les personnes envers qui nous ressentons de l'attraction ou non, l'orientation n'est donc pas un choix.

- **L'identité de genre** : identité que nous ressentons, qui est l'expérience intime et personnelle que chaque personne a de son genre (« je suis une femme, je suis un homme, je ne m'identifie ni à l'un ni à l'autre, je suis un peu des deux, je me sens alternativement femme puis homme, je suis d'un autre genre, etc. »). Ce genre peut coïncider ou non avec le genre attribué à la naissance. L'identité de genre d'une personne n'est pas nécessairement liée à son apparence physique.
- **L'expression de genre** : il s'agit de la façon d'utiliser des codes sociaux (vêtements, attitude, langage, etc.) et corporels (corporalité, hormones, opération, etc.) attribués à un genre en particulier. Une personne peut avoir une expression de genre féminine, androgyne ou bien masculine.
- **Le sexe biologique** : il renvoie aux attributs biologiques de l'être humain, principalement les organes sexuels primaires (organes génitaux internes ou externes, les systèmes reproductifs, les niveaux d'hormones et les chromosomes sexuels) et secondaires (qui apparaissent en général à la puberté – morphologie, pilosité).

De nombreux droits humains bafoués

Les discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle entraînent une inégalité d'accès aux droits humains, dont voici quelques exemples :

- **Le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne** : en 2026, les relations homosexuelles entre adultes consentants étaient passibles de la peine de mort en Arabie Saoudite, au Brunei, en Iran, en Mauritanie, au Nigeria, en Ouganda, au Yémen. Dans d'autres pays, ces relations étaient criminalisées et passibles de peine de prison de durées variables et pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à vie.
- **Le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques** : en 2025, la Hongrie a interdit la Marche des Fiertés.
- **Le droit à l'éducation** : en 2021, les filles afghanes ont eu l'interdiction d'aller à l'école.

- **Le droit à la santé et à la libre disposition de son corps :**

- En Europe, en 2026, les législations sur l'avortement sont loin d'être harmonisées. Dans certains pays, l'avortement est toujours criminalisé de manière pénale. Les différents degrés de criminalisation aggravent la stigmatisation des personnes qui cherchent à avorter. En pratique, ces lois restrictives mettent en danger la vie des personnes, en les poussant vers des solutions non sécurisées ou dans la clandestinité.

- Dans son rapport 2017, « D'abord, ne pas nuire - Pour le respect des droits des enfants présentant des variations des caractéristiques sexuelles au Danemark et en Allemagne », Amnesty International a prouvé qu'au Danemark

et en Allemagne, des bébés présentant à la naissance des variations visibles des caractéristiques sexuelles (appareil génital, gonades), étaient soumis à des opérations chirurgicales et à des traitements hormonaux invasifs, irréversibles, ne présentant aucun caractère d'urgence et susceptibles de causer un préjudice à court et à long terme.

- **Le droit à la vie privée et à la famille :** en 2026, de nombreux pays n'autorisaient toujours pas le mariage entre personnes de même sexe.
- **Le droit à l'identité :** en 2026, dans de nombreux pays, les personnes transgenres étaient toujours dans l'incapacité de faire reconnaître légalement leur changement de sexe sur leurs papiers officiels notamment.

Qu'est-ce que l'intersectionnalité ?

Les discriminations sont parfois fondées sur plusieurs critères combinés, qui s'additionnent et se renforcent entre elles, ce qui décuple la vulnérabilité de ces personnes : on parle alors d'intersectionnalité.

À ce jour, la loi en France reconnaît 26 critères de discrimination, par exemple : apparence physique, âge, religion, identité de genre, orientation sexuelle, appartenance ou non à une ethnie. Tous les critères sont sur le site du

Défenseur des droits (<https://www.defenseurdesdroits.fr/>).

Le concept d'intersectionnalité a été théorisé par Kimberlé Crenshaw, universitaire noire américaine, en 1991. Il met en lumière le fait que certaines personnes subissent plusieurs formes de domination et d'oppression en même temps dans une société. Il est alors impossible de dissocier ces différents facteurs puisque cela ne permet pas de saisir la situation dans sa globalité.

La non-discrimination, un droit humain

Lorsque l'on traite des discriminations, il faut donc envisager tous les motifs de discrimination possibles, c'est-à-dire tous les critères sur lesquels elles peuvent être fondées, et les envisager comme un seul et même ensemble.

Par exemple, une femme (identité de genre), lesbienne (orientation sexuelle), atteinte d'autisme (situation de handicap) aura plus de risques d'être victime de discriminations et de violences.

La différence entre la discrimination multiple et la discrimination intersectionnelle

Une discrimination multiple concerne une personne subissant plusieurs discriminations distinctes, mais de manière indépendante les unes des autres. En revanche, une discrimination intersectionnelle implique que ces discriminations se croisent et s'amplifient.

Par exemple :

- Une femme en situation de handicap peut être victime de discrimination en raison de son handicap si elle ne peut pas accéder à un bâtiment public parce que celui-ci n'est pas équipé d'un ascenseur. Elle peut également être confrontée à la discrimination en raison de son genre, si elle est victime de harcèlement sexuel sur Internet. Ces formes de discriminations sont multiples.
- Toutefois, si elle est soumise à une stérilisation forcée au titre d'une politique d'État destinée à empêcher les femmes en situation de handicap d'avoir des enfants, alors il s'agit d'une discrimination intersectionnelle. Ni une femme sans handicap ni un homme en situation de handicap n'auraient à subir les mêmes conséquences.

Glossaire

Les définitions contenues dans ce glossaire ne sont ni complètes ni fixes ; il s'agit d'un document évolutif. La meilleure façon de parler de l'identité et du genre évolue constamment et, comme le langage change, ces définitions devraient aussi changer. Le langage autour de l'identité est nuancé et certaines personnes peuvent utiliser une terminologie différente de celle utilisée dans ce livret. Certains termes peuvent être offensants pour certaines personnes, mais être repris ou préférés par d'autres. Laissez-vous guider par les personnes avec lesquelles vous échangez, et par les termes qu'elles utilisent pour nommer leurs propres identités et orientations.

Agenre

Identité de genre des personnes qui ne se définissent dans aucun genre. Les personnes agenres rejettent entièrement ou partiellement l'idée même du genre et ressentent une absence totale ou partielle de genre.

Source : SOS homophobie, page « Définitions » <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Asexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent peu ou pas d'attraction sexuelle.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », printemps 2020

Bisexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attraction sexuelle et/ou romantique pour plus d'un genre (homme, femme, non-binaire...). Ces personnes peuvent avoir une préférence pour un ou plusieurs genres, et cette préférence peut évoluer dans le temps. Cette orientation sexuelle est à distinguer de la pansexualité, qui est une attraction sexuelle non limitée par le genre.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Caractéristiques sexuelles

Traits physiques ou organes susceptibles d'indiquer le sexe biologique d'un individu. Ils sont divisés en deux catégories :

- Caractères sexuels primaires : il s'agit des chromosomes sexuels (exemples : XX, XY, XXY), de l'appareil génital externe (exemples : gland, pénis, scrotum, prépuce, périnée, clitoris, lèvres, vulve, urètre périnéal), des gonades (exemples : ovaires, testicules) et des organes reproducteurs internes (exemples : utérus, ovaires, trompes de Fallope, prostate).
- Caractères sexuels secondaires : caractères se développant plus tard dans la vie de l'individu, généralement pendant la puberté ; ils sont liés au développement des hormones et à la croissance. Il s'agit de la pilosité faciale et corporelle, du cycle menstruel, du développement des seins, de la taille, de la musculature et de la masse grasseuse.

Source : Rapport « D'abord, ne pas nuire - Pour le respect des droits des enfants présentant des variations des caractéristiques sexuelles au Danemark et en Allemagne », Amnesty international, 2017

Cisgenre ou “Cis”

Personne se reconnaissant dans le genre qui lui a été assigné à la naissance. Les personnes cisgenres sont des personnes non-transgenres.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « Un genre à soi », hiver 2023

Coming out

Révélation volontaire de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de ses caractéristiques sexuelles. Cette révélation effectuée par une personne LGBTI+ peut se faire à différents niveaux : familial, professionnel, sportif ou social (loisirs, entourage proche, connaissances, etc.). Il revient aux personnes LGBTI+ de faire leur coming out ou pas, et de décider quand et comment elles souhaitent le faire en fonction des circonstances et des risques.

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Discrimination

En droit, c'est un traitement inégalitaire d'une personne par rapport à une autre, dans une situation comparable, fondé sur un critère prohibé par la loi et dans un domaine couvert par la loi (emploi, logement, éducation etc.).

À ce jour, la loi française reconnaît 26 critères de discrimination : l'âge, le sexe, l'origine, l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, la grossesse, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les opinions politiques, l'activité syndicale, les opinions philosophiques, les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée, l'apparence physique, la situation de famille, le patronyme, les mœurs, le lieu de résidence, la perte d'autonomie,

la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire, la position de lanceur d'alerte.

Source : <https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discrimination>

Droits humains

Droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, [de genre], de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que [personne] ne sera tenu en esclavage, que [personne] ne sera soumis à la torture. [Toute personne] a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Source : Nations Unies

Dyadique

Personne dont les caractéristiques physiques, chromosomiques et/ou hormonales correspondent aux définitions binaires des corps mâle ou femelle. Les personnes dyadiques sont des personnes non-intersexes.

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Expression de genre

Façon d'utiliser des codes sociaux (vêtements, attitude, langage, etc.) et corporels (corporalité, hormones, opérations, etc.) attribués à un genre particulier. Une personne peut avoir une expression de genre féminine, androgyne ou bien masculine.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « Un genre à soi », hiver 2023

Glossaire. (suite)

Gay

Homme qui éprouve de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres hommes. Depuis une trentaine d'années, ce mot anglais est utilisé aux quatre coins du monde pour désigner les personnes homosexuelles.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Genre

Le genre est une construction sociale et culturelle, distincte du sexe biologique, qui s'exprime souvent sur un spectre entre la féminité et la masculinité. Il renvoie à des rôles, comportements, expressions, valeurs et identités. Si dans nos sociétés, le genre est souvent présumé à partir du sexe biologique, le sexe et le genre sont deux choses bien distinctes.

Source : Amnesty International

Gender-fluid

Personne dont l'identité de genre est évolutive. Cela signifie qu'une personne s'identifie au-delà de la binarité du genre et peut se sentir parfois homme, parfois femme, parfois un mélange des deux. Son identité de genre est donc fluctuante et flexible.

Source : SOS homophobie, page « Définitions » <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Hétérosexualité

Une personne hétérosexuelle est une femme attirée sexuellement et/ou sentimentalement par un homme OU un homme attiré sexuellement et/ou sentimentalement par une femme.

Source : Livret LGBT+ de l'association Le Refuge

Homosexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique pour une personne du même genre.

Source : SOS homophobie, page « Définitions » <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Identité de genre

L'identité de genre désigne le sentiment intime, profond et personnel d'appartenir à un groupe social genré : le groupe des hommes, le groupe des femmes, ou le groupe des personnes non-binaires. L'identité de genre est une expérience propre à chacun·e et est indépendante du genre assigné à la naissance. L'identité de genre d'une personne n'est pas nécessairement liée à son apparence physique.

Source : Amnesty International

Inaliénabilité des droits

Inaliénable signifie que les droits humains ne peuvent être retirés en aucune circonstance, pas même dans des situations d'urgence, ou en temps de guerre. Ils sont inséparables de l'existence de l'individu ou la personne qui, du simple fait d'être un être humain, se voit octroyer ces droits.

Indivisibilité des droits

Indivisible signifie que les droits sont interdépendants et intimement liés et que la privation d'un droit empêche la jouissance pleine et entière de tous les autres droits. De même, la réalisation d'un droit contribue à l'exercice d'autres droits. Tous les droits humains ont la même importance. Personne ne peut décider que certains droits importent plus que d'autres.

Intersexe

Personne dont les caractéristiques sexuelles (les caractères sexuels primaires, secondaires, les chromosomes XX ou XY et/ ou les taux hormonaux) ne correspondent pas aux définitions binaires des corps masculin ou féminin.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Intersectionnalité

Quand une personne subit plusieurs discriminations qui se renforcent mutuellement, on parle de discrimination intersectionnelle. Adopter une approche intersectionnelle permet de lutter plus efficacement contre les situations de violences et de garantir l'égal accès aux droits pour toutes et tous.

La différence entre la discrimination multiple et la discrimination intersectionnelle : une discrimination multiple concerne une personne subissant plusieurs discriminations distinctes, mais de manière indépendante les unes des autres. En revanche, une discrimination intersectionnelle implique que ces discriminations se croisent et s'amplifient.

Par exemple, une femme en situation de handicap peut être victime de discrimination en raison de son handicap si elle ne peut pas accéder à un bâtiment public parce que celui-ci n'est pas équipé d'un ascenseur. Elle peut également être confrontée à la discrimination en raison de son genre, si elle est victime de harcèlement sexuel sur Internet. Ces formes de discriminations sont multiples.

Toutefois, si elle est soumise à une stérilisation forcée au titre d'une politique d'État destinée à empêcher les femmes

en situation de handicap d'avoir des enfants, alors il s'agit d'une discrimination intersectionnelle. Ni une femme sans handicap ni un homme en situation de handicap n'auraient à subir les mêmes conséquences.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/intersectionnalite-cest-quoi/>

Justice de genre

Ce terme fait référence à un monde où les personnes de tous les genres sont valorisées de manière égale, peuvent jouir de leurs droits humains sans discrimination et sur une base égale, et sont en mesure de partager équitablement la distribution du pouvoir, des connaissances et des ressources.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/nous-connaître/nos-combats/justice-de-genre/>

Lesbienne

Femme qui a une attirance sexuelle et/ou romantique pour d'autres femmes. Le lesbianisme est parfois revendiqué comme une identité politique. Des personnes non-binaires qui ont été assignées femmes à la naissance et qui sont attirées par les femmes, peuvent parfois s'identifier comme lesbiennes, en raison de l'importance de ce terme dans leur construction identitaire avant qu'elles ne fassent leur coming out comme personnes non-binaires.

Source : Amnesty International <https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

LGBTI

Acronyme de lesbienne (une femme attirée par une autre femme), gay (un homme attiré par un autre homme), bisexuel-le (une personne attirée par plusieurs genres), trans (une personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qu'on lui a assigné à sa naissance) et intersexe

Glossaire. (suite)

(une personne dont les caractéristiques sexuelles ne correspondent pas aux définitions binaires de type masculin/féminin).

LGBTI+ : on ajoute le symbole + pour englober toutes les identités de genre et orientations sexuelles comme les personnes asexuelles, pansexuelles, queer, etc.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », printemps 2020

LGBTIphobies

Toutes les manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers des personnes LGBTI+ ou perçues comme telles.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », printemps 2020

Mégenrer

Utiliser un pronom ou des accords grammaticaux qui ne sont pas ceux utilisés et souhaités par la personne. Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Meurtres fondés sur le genre / Féminicides :

C'est un meurtre intentionnel avec une motivation fondée sur le genre. Autrement dit, cela désigne le fait de tuer une femme parce que c'est une femme. Plusieurs types du meurtre fondé sur le genre / féminicide sont identifiés par l'OMS : le féminicide par un proche, le féminicide en dehors de la sphère privée, les crimes d'« honneur » (lorsqu'une femme ou une personne LGBTI+ est accusée d'avoir transgressé des lois morales ou des traditions), le féminicide lié à la dot.

Si le droit français reconnaît comme

une circonstance aggravante le fait de commettre un délit ou un crime sur une personne en raison de son genre, le terme « féminicide » ne figure pas dans la loi et n'est pas explicitement reconnu en droit international (sous cette dénomination). Il est en revanche intégré dans le droit de plusieurs pays d'Amérique latine et est utilisé par les instances internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses agences spécialisées.

Mutilations génitales féminines

L'ONU définit les Mutilations Génitales Féminines (MGF) par toutes les interventions qui impliquent l'ablation partielle ou totale de la partie externe de l'appareil génital féminin ou d'autres blessures infligées aux organes génitaux féminins pour des raisons non médicales.

Non-binaire

Personne qui ne se reconnaît pas dans le modèle binaire « homme » ou « femme ». Les personnes non-binaires peuvent redéfinir le genre ou simplement refuser de se définir selon le genre. Ce terme chapeau regroupe une multitude d'identités de genre (par exemple : agenre, bigenre, gender-fluid, etc.).

Source : SOS homophobie, page « Définitions »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Normes de genre

Modes de comportements sociaux correspondant à ce que l'on attend généralement d'une personne sur la base de son orientation sexuelle, son identité de genre, et son sexe biologique.

Source : Guide « Agir contre les discours toxiques », Amnesty International France, 2019

Orientation sexuelle et affective

Attraction amoureuse et/ou sexuelle pour des personnes de genre différent

(hétérosexualité) ou du même genre (homosexualité) ou de plusieurs genres (bisexualité, pansexualité etc.). L'orientation n'est pas un choix.

Source : Amnesty International, publication n°2 de bref, « Le droit d'aimer », Printemps 2020

Outing (anglicisme)

Action de dévoiler l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles d'une personne LGBTI+ sans son accord. Il s'agit d'une atteinte à la vie privée. Pour la personne "outée", c'est un acte d'une grande violence, qui peut l'exposer, la fragiliser ou la mettre en danger.

Pansexualité

Orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance sexuelle et/ou romantique envers des personnes indépendamment de leur genre. Certaines personnes pansexuelles décrivent leur orientation sexuelle en disant qu'elles sont attirées par la personne elle-même et non par son genre, ou encore qu'elles sont attirées par une certaine énergie. Le genre n'est pas un facteur qui intervient dans la façon dont ces personnes sont attirées par d'autres.

Patriarcat

Système social dans lequel l'autorité est détenue par les hommes, impliquant une domination sur les autres genres. Le patriarcat repose sur des normes fondées sur une conception binaire de l'humanité, une croyance selon laquelle il n'existe que deux catégories distinctes et linéaires.

Source : Amnesty International, Formation en ligne « Agir face aux violences sexistes et sexuelles – un enjeu des droits humains », 2025.

Préjugés

Un jugement a priori, une opinion préconçue

relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorisation sociale. Les préjugés sont caractérisés par leur charge affective et se matérialisent sous la forme d'attitudes.

Source : « Stéréotypes et clichés », de Ruth Amossy et Anne Herschberg Pierrot, éditions Armand Colin, 2014, p.22

Queer

Mot tiré de l'anglais signifiant « étrange » et utilisé initialement comme injure envers les personnes LGBTI+. Aujourd'hui, il est revendiqué par les personnes qui ne souhaitent pas se (voir) définir par les catégories traditionnelles normatives de genre et d'orientations sexuelles. Pour certaines personnes, plus qu'une identité, ce mot revêt aussi une dimension politique.

Source : SOS homophobie, page « Définitions » <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Sexe biologique

Attributs biologiques de l'être humain : il comprend principalement les organes sexuels primaires (génitaux) et secondaires (pilosité, morphologie...), les chromosomes et les hormones.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « Un genre à soi », hiver 2023

Soins d'affirmation de genre

Soins de santé mentale, traitements hormonaux, épilation, thérapie vocale, interventions pour la fertilité, et opérations chirurgicales destinées à construire ou reconstruire l'appareil génital d'une personne.

Source : Rapport "China: I need my parents' consent to be myself"- Barriers to gender-affirming treatments for transgender people in China Amnesty international, 2019 (Chine : « J'ai besoin du consentement de mes parents pour être moi-même » Obstacles aux traitements d'affirmation du genre pour les personnes transgenres)

Stéréotypes

Croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes.

Source : « **Stéréotypes, préjugés et discriminations** », de Jean-Baptiste Légal et Sylvain Delouée, éditions Dunod, 2016

Stéréotypes de genre

Idées toutes faites et généralisées sur ce qu'une personne est ou devrait être, sur la base de son sexe biologique (par exemple : l'homme fort et protecteur, et la femme douce et maternelle) ou de son genre (par exemple : on attend que les hommes trans représentent une certaine conception de la masculinité). Selon ce principe, toute apparence ou conduite différente est jugée « anormale ». C'est aussi une vision sexiste de la société, car elle donne à l'homme un rôle dominant sur la femme.

Source : Amnesty International, publication n°10 de bref, « **Un genre à soi** », Hiver 2023

Trans ou transgenre

Terme générique désignant les personnes dont le genre n'est pas le même que celui assigné à la naissance, sur la base de leur sexe biologique.

Source : Amnesty International
<https://www.amnesty.fr/reperes/lgbti/>

Transphobie

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.

Source : SOS homophobie, page « **Définitions** »
<https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions>

Universalité des droits

Universalité signifie que les droits humains s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde. Chaque personne peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées "sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de genre, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation". Il convient à ce titre de souligner que l'acceptation de l'universalité des droits humains ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes. La diversité peut bel et bien exister dans un monde où tous les individus sont égaux et ont droit au même respect.

Viol

Le viol est défini comme tout acte de pénétration sexuelle ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal, non consenti, commis sur une autre personne ou sur la personne de l'auteur. Le consentement doit être libre et éclairé, spécifique, préalable et révoquant. Il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.